



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 2 février 2009, à 20 h 04, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2009-13 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 04.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Rémi Bélanger, conseiller

Sont absents : Stéphane Dusablon, conseiller
Paul Yvon Dumais, conseiller

Six personnes assistent à l'assemblée.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 février 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Vente pour taxes
- 3.3 Dépôt du bilan de la Bibliothèque pour l'année 2008
- 3.4 Projet de loisirs intermunicipaux
- 3.5 Règlement d'emprunt pour des travaux de voirie
- 3.6 Paiement de la facture n° 2008-11-23 « Étude de bassin d'infiltration »
- 3.7 Paiement de la facture n° 2009-01-41 « Recherche en eau souterraine »
- 3.8 Adoption des salaires pour l'année 2009

4. URBANISME

4.1 Adoption du premier projet de règlement visant à modifier l'article 10 du Règlement de zonage 97-367 afin de permettre l'usage habitation dans un bâtiment à usage multiple

5. SERVICE D'INCENDIE

5.1 Adoption du Règlement concernant la prévention des incendies

6. QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 Avis de motion (modification du Règlement 99-400 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie et le service de premier répondant)
- 6.2 Adoption du premier projet de règlement visant à modifier l'article 10 (tableau 1) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée (code 1121) dans la zone HAa 124 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 février 2009

2009-14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2009

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 2 février 2009.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2009-15 COMPTES À PAYER

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 10 881 à 10 938 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros 174 à 180 inclusivement, pour un montant total de 114 428,67 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Vente pour taxes

2009-16 VENTE POUR TAXES

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale, en date du 2 février, de transmettre une lettre à tous les propriétaires qui ont des arrérages dans leur compte de taxes pour les années 2006, 2007 et 2008, dont le montant est supérieur à 100 \$ au 15 mars 2008. On demande à la directrice générale d'indiquer aux propriétaires que leur compte porte intérêt à 12 % et que des frais de 10 \$ sont établis;

QUE la vente pour taxes occasionne des frais exigés par la MRC de Lotbinière;

QUE l'on transmette les dossiers de vente pour taxes à la MRC de Lotbinière, le 20 mars 2009, de toutes les propriétés dont le montant dû à la Municipalité est supérieur à 100 \$ et que, aux taxes 2006, 2007 et 2008, seront ajoutées celles de 2009.

Adopté à l'unanimité.





3.3 Dépôt du bilan de la Bibliothèque pour l'année 2008

2009-17 DÉPÔT DU BILAN DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ANNÉE 2008

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bilan de la Bibliothèque pour l'année 2008.

Voir Annexe II.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Projet de loisirs intermunicipaux

2009-18 PROJET DE LOISIRS INTERMUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière est désireuse d'améliorer l'offre de loisirs sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réservé un montant de 30 000 \$ à cet égard dans son Pacte rural 2;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait une demande d'aide financière au Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches pour permettre à l'Association des responsables des loisirs de Lotbinière d'engager deux ressources à mi-temps pour travailler au niveau local et régional;

CONSIDÉRANT QU' une réponse positive a été rendue par le Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches conditionnelle à l'implication des municipalités de la MRC de Lotbinière pendant les deux prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'implication des municipalités consiste à mandater un responsable des loisirs pour participer aux rencontres trimestrielles de l'ARLL afin de représenter sa municipalité;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal appuie le projet d'amélioration de l'offre de loisirs sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

QUE le conseil municipal nomme Mme Diane Laroche comme responsable des loisirs pour représenter notre Municipalité pendant les deux prochaines années ;

QUE le conseil municipal nomme M. Guy Gagnon comme remplaçant en cas d'absence de la responsable.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Règlement d'emprunt pour des travaux de voirie

2009-19 RÈGLEMENT 2009-536, RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
MRC DE LOTBINIÈRE





RÈGLEMENT 2009-536

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 550 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour effectuer des travaux majeurs de voirie sur notre territoire;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 janvier 2009;

pour ces motifs,

Résolution 2009-19

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal que le règlement suivant soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète des travaux de voirie sur les chemins de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

ARTICLE 3

Les travaux visés par le présent règlement sont, à titre informatif, énumérés à l'annexe III, laquelle fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 550 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 550 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'estimation s'avérerait insuffisante.





ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 2 février 2009.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

3.6 Paiement de la facture n° 2008-11-23 « Étude du bassin d'infiltration »

2009-20 PAIEMENT DE LA FACTURE N° 2008-11-23, ÉTUDE DU BASSIN D'INFILTRATION

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice à payer la facture n° 2008-11-23 « Laforest Nova Aqua » au montant de 4 584,26 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2007-524 « Règlement pour la réalisation de travaux de mise aux normes et pour l'approvisionnement de l'eau potable ».

Adopté à l'unanimité.

3.7 Paiement de la facture n° 2009-01-41 « Recherche en eau souterraine »

2009-21 PAIEMENT DE LA FACTURE N° 2009-01-41, RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice à payer la facture n° 2009-01-41 « Laforest Nova Aqua » au montant de 1 396,83 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2007-524 « Règlement pour la réalisation de travaux de mise aux normes et pour l'approvisionnement de l'eau potable ».

Adopté à l'unanimité.

3.8 Adoption des salaires pour l'année 2009

2009-22 ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2009

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte les salaires des employés municipaux pour l'année 2009 comme suit :





Gestion financière :	110 543 \$/annuel
Service de la voirie :	86 014 \$/annuel
Service de l'urbanisme :	37 680 \$/annuel
Service d'incendie :	68 890 \$/annuel
Service de loisirs :	42 248 \$/annuel

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Adoption du premier projet de règlement visant à modifier l'article 10 du Règlement de zonage 97-367 afin de permettre l'usage habitation dans un bâtiment à usage multiple

2009-23 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION DANS UN BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE *HABITATION DANS UN BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE (CODE 1411)* DANS LA ZONE Cba 115 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage *habitation dans un bâtiment à usage multiple* dans la zone Cba 115 (entrée du village/rue de l'Église), telle qu'identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QU' il est approprié de permettre la mixité d'usage dans cette zone (habitation et commerce) et, par le fait même, de permettre l'aménagement d'un logement à l'intérieur d'un bâtiment commercial;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné, avec dispense de lecture, par M. Stéphane Dusablon, conseiller, lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 janvier 2009;

pour ces motifs,

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :

ARTICLE 1

L'article 10 (tableau I) intitulé *Usages et bâtiments principaux permis par zone* du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de façon à ajouter le code 1411 (*habitation dans un bâtiment à usage multiple*) vis-à-vis la zone Cba 115, sur le tableau prévu à cette fin.





ARTICLE 2

Le présent projet de règlement est adopté conformément à la Loi.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

5. SERVICE D'INCENDIE

5.1 Adoption du Règlement concernant la prévention des incendies

Voir Annexe IV, Règlement 2009-537.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 Avis de motion (modification du Règlement 99-400 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie et le service de premier répondant)

Avis de motion est donné par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère, qu'à une séance ultérieure un règlement sera adopté par le conseil municipal afin de réactiver et modifier le Règlement 99-400, règlement concernant la protection et la sécurité contre l'incendie et le service de premier répondant.

6.2 Adoption du premier projet de règlement visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage *habitation unifamiliale jumelée* (code 1121) dans la zone HAa 124 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité

2009-25 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE *HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE* (CODE 1121) DANS LA ZONE HAa 124 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE *HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE* (CODE 1121) DANS LA ZONE HAa 124 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée dans la zone HAa 124 (secteur de la rue de la Falaise), telle qu'identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QU' il est approprié de permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée dans cette zone;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné, avec dispense de lecture, par M. Rémi Bélanger, conseiller, lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 janvier 2009;





pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

Il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue de ce qui suit :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :

ARTICLE 1

L'article 10 (tableau I) intitulé Usages et bâtiments principaux permis par zone du règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de façon à ajouter le code 1121 (habitation unifamiliale jumelée) vis-à-vis la zone HAa 124 sur le tableau prévu à cette fin.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement est adopté conformément à la Loi.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question sur l'entente avec les autres municipalités environnantes concernant le Service des incendies.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-26 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 20 h 40.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Postes Canada – timbres pour comptes de taxes	586,95 \$	10881
La Great-West cie d'assurance-vie - assurance collective (janvier 2009)	1 129,81 \$	10882
Ressources naturelles et Faune – avis de mutation	42,00 \$	10883
Promutuel Lotbinière – assurances 2009 (1 ^{er} versement – 31 janvier 2009)	9 996,27 \$	10884
Promutuel Lotbinière – assurances 2009 (2 ^{ième} versement – 15 avril 2009)	9 996,27 \$	10885
Promutuel Lotbinière – assurances 2009 (3 ^{ième} versement – 15 juin 2009)	9 996,28 \$	10886
Jobin, Philippe – remboursement facture (lunch) feu : chemin des Plaines	241,10 \$	10887
Lafleur, Daniel – remboursement facture (aliments en inventaire) Service incendie	101,79 \$	10888
Molson Canada 2005 – achat <i>centre communautaire</i> (bar : bière)	200,84 \$	10889

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Pagenet – téléavertisseurs (Service incendie)	260,37 \$	PR 174
Telus – mairie et centre communautaire	822,13 \$	PR 175
Hydro Québec – éclairage public	715,59 \$	PR 176
Hydro Québec – enseigne	17,29 \$	PR 177
Hydro Québec – bibliothèque	876,16 \$	PR 178
Hydro Québec – centre communautaire	2 761,92 \$	PR 179
Visa Desjardins – achat de manuels (Service incendie)	409,19 \$	PR 180

COMPTES POUR JANVIER 2009

Accessoires à incendies de Québec inc. :

Appel de service (feu-Terre-Rouge) air packs rechargés
- 422.15 \$

Appel de service (feu-rue Normand) air packs rechargés
- 453.76 \$

875,91 \$ 10890

Acklands-Grainger – piles (service incendie)

162,88 \$ 10891

Aide informatique G. Gosselin – soutien informatique, vérifier
backup + partage des fichiers, changer power supply, formater
ordinateur, installer mémoire et déplacements

338,62 \$ 10892

Baron, Gaétan – entretien caserne (février 2009)

150,00 \$ 10893

Beaudoin, Denis – rés. : 2008-124 – contrat de déneigement et
sablage pour route de la Pointe Aubin (1^{er} versement)

3 333,33 \$ 10894

Bergeron, Jean – entretien bureau de poste (février 2009)

185,00 \$ 10895

Bernier, Gilles – entretien centre communautaire (février 2009)

541,80 \$ 10896

Excavation St-Antoine 1985 inc. :

Sables abrasifs – 2 285.72 \$

Rés. : 2006-139 – contrat déneigement (chemins) – 17229.24 \$

19 514,96 \$ 10897

Béton Laurier inc. – bris aqueduc face au 4696 rue Des Jardins

477,46 \$ 10898

Réseau Biblio – tarification 2009

5 808,82 \$ 10899

Biolab – analyse de l'eau

239,42 \$ 10900

Boivin, Claude : (remboursement facture)

Film collant pour porte à la (caisse populaire) – 54.01 \$





<i>Vénitienne pour bureau (mairie) – 29.31 \$</i>	83,32 \$	10901
Centre d'action bénévoles-SERS – formation (Guy Gagnon) <i>centre communautaire</i>	20,00 \$	10902
CMP Mayer – gants et cagoules (service incendie)	413,14 \$	10903
Collège François-Xavier-Garneau – inscription pour les cours 2 et 3 du programme Officier en sécurité incendie (Olivier Jobin)	587,00 \$	10904
École nationale des pompiers – inscriptions pompier I (à facturer)	865,00 \$	10905
Les Éditions juridiques FD – renouvellement services mises à jour – code municipal (L. Brunet)	75,60 \$	10906
Épicerie St-Antoine :		
<i>Achats divers (lait, crème, eau, jus, essuie-tout... – mairie)</i> - 126.46 \$		
<i>Achat divers (eau, gatorade, barres tendres – Service incendie)</i> - 74.35 \$	200,81 \$	10907
Excavation Marco Rousseau :		
<i>Rés. 2008-181 – déneigement du stationnement de la caisse populaire (1^{er} versement)</i>	900,00 \$	10908
Excavation Marcel Fréchette inc. :		
<i>Rés. 2006-186 – déneigement (rues et stationnements)</i>	10 880,06 \$	10909
Les Excavations Ste-Croix inc. – bris d'aqueduc face au 4696 rue des Jardins	1 209,48 \$	10910
Fiset, Mario – achat <i>centre communautaire</i> (boucliers taekwondo)	180,00 \$	10911
Garage J.P.C. Chouinard – achat <i>centre comm.</i> (bar : verres, couvercles, eau, croustilles)	336,05 \$	10912
Gestion Y.N. – frais services comptables (traitement salaires octobre-novembre-décembre)	1 066,67 \$	10913
Philippe Gosselin – huile à chauffage (mairie)	759,36 \$	10914
Jobin, Philippe – frais de déplacement (février 2009)	52,00 \$	10915
Lafleur, Pierre-Yves – entretien de site internet-publicité (février 2009)	100,00 \$	10916
Lafleur, Denise – rés. : 2007-191 – entretien bibliothèque et mairie (février 2009)	445,50 \$	10917
Laroche, Diane – frais de déplacement (février 2009)	58,00 \$	10918
LCS – recherche de fuite (bris aqueduc au 4696 rue des Jardins)	293,48 \$	10919
Léopold Delisle – rés. : 2007-142 – déneigement ch. Terre-Rouge (février 2009)	1 173,90 \$	10920
BuroPlus St-Ex – agenda, bloc sténo, stylos, protecteurs, factures, mines, chemises..	238,58 \$	10921
Martin & Levesque inc. – t-shirt, chemise (Service incendie)	108,82 \$	10922
Mécanique Marcel – alternateur (unité d'urgence), bougies, filtres, terminals, huile	393,76 \$	10923
MRC de Lotbinière :		
<i>Quote-part (évaluation foncière) – 8 380.98 \$</i>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) – 4 819.77 \$</i>	13 200,75 \$	10924
Municipalité Saint-Apollinaire – ordures ménagères, cueillette pour le 198 des Moulanges	117,00 \$	10925
Petite caisse – frais de postes	300,00 \$	10926
Office du Tourisme de Lotbinière – adhésion 2009	112,88 \$	10927
PG Govern :		
<i>Contrat d'entretien et soutien des applications 2009 -</i> <i>Contrat populations, gestion des fosses septiques et des permis</i> - 2 116.40 \$		
<i>Grand-livre, budget & états financiers, taxation, perception & comptes clients, engagements financiers, c. fournisseurs & réclamations de taxes.. – 4 622.23 \$</i>	6 738,63 \$	10928
Poly-Énergie inc. – honoraires gestion et entretien réseau éclairage public	362,50 \$	10929
Morency, société d'avocats – honoraires (janvier à mai 2008) dossier : Entr. D.I.M.E.	817,22 \$	10930





Quincaillerie M. Hamel & Fils – fluorescents, colle, chlore, sel à glace, vis, contreplaqués	411,42 \$	10931
Gaudreau Environnement inc. :		
<i>Collecte de déchets (réserve) – 140.45 \$</i>	140,45 \$	10932
Robert Huot soudure - rés. 2008-124 - déneigement du chemin d'accès aux puits municipaux (1 ^{er} versement)	846,57 \$	10933
Servi-pompe S.P. inc. – vérification et réparation fournaise	118,52 \$	10934
Transport Yohann Fecteau – transport (abrasifs)	308,72 \$	10935
Tremblay Bois Mignault Lemay - services professionnels (général)	527,70 \$	10936
Vitalaire – oxygène médical	25,64 \$	10937
Wilson & Lafleur Itée :		
<i>Code municipal, service de mises à jour (urbanisme et conseillers)</i>	177,98 \$	10938
	<u>114 428,67 \$</u>	

Salaire + contributions de l'employeur

*Période du 21 décembre 2008 au 31 janvier 2009
(administration) : à venir*

*Période du 1^{er} au 31 janvier 2009 (élus et service incendie) :
à venir*





ANNEXE II

Dépôt du bilan de la bibliothèque pour l'année 2008





ANNEXE III

Travaux visés sur les chemins de la Municipalité

(Règlement 2009-536)





ANNEXE IV

Règlement 2009-537

Règlement concernant la prévention des incendies

